FORMATION DE FORMATEURS

Evaluation de la situation des enfants en danger :

accompagner les équipes dans l'utilisation du cadre national de référence

18 décembre 2024

Formation de formateurs

1. Contexte et problématique :

Une sollicitation de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)

A la demande de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, dans le cadre du plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants, la Haute Autorité de Santé a élaboré le premier cadre national de référence concernant l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger, publié en janvier 2021. L'objectif est de fournir à chacun des professionnels amenés à évaluer une situation préoccupante les mêmes outils, afin de permettre une prise en charge optimale de chaque enfant.

La loi Taquet du 7/02/2022 a institué l'usage obligatoire par tous les départements de ce nouveau référentiel pour les signalements de danger ou risque de danger à l'égard des enfants. Son inscription dans la loi, sans imposer formellement son usage, le rend néanmoins opposable d'un point de vue juridique.

Un dispositif pluriel

La DGCS s'est rapprochée de l'ENPJJ et du CNFPT afin qu'ils puissent proposer des formations, actions, ressources, sur le sujet à destination des territoriaux et des professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Ainsi, l'ENPJJ et l'INSET d'Angers ont créé un bouquet de services de formations diverses dont la déclinaison de webinaires accessibles en replay sur le WikiTerritorial : https://encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/fiches/Les-webinaires-Protection-de-l-enfance/ ; ainsi qu'un stage dédié à l'évaluation d'une information préoccupante à partir du cadre national de référence (SXEI6).

Il s'agit désormais d'accompagner les Conseils Départementaux dans l'appropriation et l'utilisation de ce cadre national auprès de leurs agents par l'intermédiaire de formateurs « transmetteurs ».

2. Diffuser les bonnes pratiques du référentiel national par l'intermédiaire de formateurs internes territoriaux appelés « TRANSMETTEUR »

Un dispositif de formation sur mesure

Afin de sensibiliser le maximum d'agents concernés par l'évaluation, sur l'ensemble du territoire, dans des délais rapides il est proposé une modalité

expérimentale, à travers des formateurs « transmetteurs » chargés à leur tour, de former en interne les équipes de leur conseil départemental.

Une formation de formateurs transmetteurs

Le CNFPT propose une formation de formateurs à l'intention de professionnels **volontaires**, agents des conseils départementaux, mandatés par leurs employeurs. Ces agents deviendront des **transmetteurs**.

Ces transmetteurs vont former à leur tour leurs collègues au sein de leur département afin de les accompagner à l'utilisation du cadre de référence national quelle que soit la méthode utilisée jusqu'alors par les services.

Cette formation s'appuie sur les ressources déjà créées et validées par la Haute Autorité de Santé. Le CNFPT apporte aux « transmetteurs » des éléments de base de l'ingénierie pédagogique de la formation pour adultes au cours de trois journées de formation favorisant la mise en pratique et l'utilisation d'outils de pédagogie active.

3. S'appuyer sur les transmetteurs pour la diffusion des bonnes pratiques du référentiel dans les départements

L'enjeu de la formation des transmetteurs est de les outiller pour leur permettre ensuite de diffuser les bonnes pratiques du cadre national de référence auprès de leurs collègues sous la responsabilité de leur employeur.

4. Objectifs de la formation

- Maîtriser les connaissances à transmettre dont le cadre de référence national,
- Identifier les apprentissages complémentaires à effectuer avant la transmission en interne,
- Connaître et appliquer les méthodes de la pédagogie pour adultes,
- Identifier la fonction et les spécificités de chaque séquence du stage,
- Construire sa posture de formateur-transmetteur,
- Transmettre un contenu quel que soit le public,
- Accompagner les stagiaires pour mettre en œuvre des évaluations selon le cadre de référence national.

5. Conditions de réussite pour le recrutement des transmetteurs par le département employeur :

Nous souhaitons attirer votre attention sur des conditions qui nous semblent indispensables pour que les suites de cette formation au sein de votre collectivité soient un succès :

A- la collectivité employeur devra **réfléchir en amont à la stratégie** qu'elle souhaite mettre en place. A titre d'exemple, nous vous proposons, en tant que collectivité employeur, de vous poser les questions suivantes :

1- QUI ?

- Qui peut devenir transmetteur en interne ?
- Quel(s) binôme(s) de transmetteurs peuvent être créé(s) ?

2-COMMENT ?

- Quel temps sera dédié aux transmetteurs pour finaliser le scénario pédagogique de la formation à venir ?
- Quel temps pourra être dégagé pour la réalisation des formations internes ?
- Quels seront les bénéficiaires de la formation interne : les membres de la CRIP uniquement ? Tous les évaluateurs ? Tous les agents de la protection de l'enfance ? …
- Les transmetteurs en position hiérarchique peuvent-ils (doivent-ils) former leurs équipes ?

3- QUAND ?

- Quel calendrier de formation interne peut être programmé ?

B- les transmetteurs devront idéalement **travailler en binôme** au sein de leur collectivité pour la délivrance de la formation, ces binômes seront plus efficaces s'ils sont constitués de personnes ayant des profils complémentaires.

6. Présenter sa candidature pour la formation de formateurs :

Chaque agent qui le souhaite, qui intervient déjà dans le domaine de l'évaluation des situations préoccupantes (CRIP, service social), ou qui a une expérience ou appétence pour la formation peut présenter sa candidature **après accord de sa collectivité.**

Trois prérequis indispensables du futur formateur :

- Envie et appétence pour le sujet **et** pour la formation pour adulte,
- Connaissance du cadre national d'évaluation de l'enfance en danger,
- Engagement à suivre la formation de formateur et à délivrer cette formation en interne selon la méthodologie préconisée.

Compétences attendues du futur formateur à l'entrée en formation :

- Connaissances en terme d'éthique professionnelle,
- Recul suffisant sur la protection de l'enfance, les organisations territoriales,
- Maîtrise des outils numériques,
- Connaissance et usage du socle de connaissances de base : besoins de l'enfant, approche écosystémique de la protection de l'enfance – Attachement et psycho-traumatisme, connaissance des textes/rapports/décrets emblématiques, santé et développement de l'enfant, notion sur la clinique de la maltraitance, participation des enfants et des familles dans l'évaluation.
- Argumenter, écouter, expliquer, animer, prendre en compte les besoins d'un groupe,
- Gestion des groupes d'adultes,
- Aisance dans l'utilisation d'outils ludiques de pédagogie.

7. Calendrier prévisionnel :

Du 3 au 5 mars 2025 (3 groupes)

Du 5 au 7 mai 2025 (1 groupe)

Du 19 au 21 mai 2025 (2 groupes)

Du 17 au 19 novembre 2025 (3 groupes)

Lieu : **INSET d'Angers**

Une réunion d'information sur le dispositif aura lieu le **vendredi 31 janvier 2025 de 11h à 12h**, via une invitation Teams, transmis aux candidats ultérieurement.

8. Candidature :

Celle-ci doit se présenter sous la forme **d'une lettre de motivation accompagnée d'un CV** et du **bulletin d'inscription** ci-joint en dernière page.

A envoyer avant le 30/01/2025 pour les sessions de mars,
avant le 15/03/2025 pour les sessions de mai,
avant le 05/09/2025 pour les sessions de novembre

à l'attention de

Stéfany CHIHAB, Assistante du service de spécialité APV
Institut National Spécialisé d'Etudes Territoriales
Rue du Nid de Pie
CS 62020
49016 Angers cedex 1
Tél : 02 41 22 41 43

Ou par courriel : stefany.chihab@cnfpt.fr

Bulletin d'inscription – une seule date au choix

Formation de formateurs (FFA01) : Evaluation de la situation des enfants en danger : accompagner les équipes dans l'utilisation du cadre national de référence

☐ **3 au 5 mars 2025**

☐ **5 au 7 mai 2025**

☐ **19 au 21 mai 2025**

☐ **17 au 19 novembre 2025**

à l'INSET Angers - Rue du Nid de Pie – 49016 ANGERS -
A retourner à : stefany.chihab@cnfpt.fr Tél. : 02 41 22 41 43

IDENTIFICATION PERSONNELLE

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom usuel : Nom patronymique : Prénom :

Né(e) le : à : . (dépt :)

Adresse : Code postal : Ville :

Vous avez un handicap nécessitant une prise en charge logistique particulière : oui ☐ Non ☐

NOM COLLECTIVITE TERRITORIALE :

Adresse :

Code postal : Ville :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Lieu de travail (résidence administrative) :

Fonction : Service :

E-mail lisible obligatoire :

Téléphone professionnel : Téléphone portable :

COORDONNÉES DU RÉFÉRENTS RH/RESPONSABLE DE FORMATION DE LA COLLECTIVITÉ OBLIGATOIRE

Nom :

Téléphone : Adresse mail :

Date	Signature Stagiaire	Signature Collectivité